

Vaccin obligatoire, ça passe ou ça coince

Tout comme les hôpitaux, les maisons de retraite, les aides à domicile, les centres médico-sociaux... sont soumis à l'obligation vaccinale contre le Covid, à partir de ce mercredi.

C'est le jour des pointages dans tout le médico-social. Ce mercredi, des aides soignants, des infirmiers, des auxiliaires de vie, des aides ménagères devront, s'ils ne l'ont pas fait, attester de leur vaccination pour continuer à travailler.

La vaccination sans souci ou presque

Chez Atousages, c'est du 100%. « On a 25 salariés, tous vaccinés », se réjouit la directrice de cette petite entreprise d'aides à domicile dans l'agglomération nantaise, Muriel Le Dévéhat. « Les auxiliaires de vie sont vaccinées pour la plupart depuis longtemps. Elles ont un sens de l'engagement, salue la gérante. Il faut se souvenir qu'au début, elles n'avaient pas de masque, elles ne faisaient pas partie des professionnels prioritaires pour en avoir et il a fallu se débrouiller. »

Sur ses 1 800 agents, qui travaillent en Pays de la Loire, Valérie Demarle, la directrice générale du pôle personnes âgées au sein du groupe mutualiste Vyv, compte ceux qui ne sont pas vaccinés et réfractaires « sur les doigts de la main. On a fait beaucoup d'information et de pédagogie. Mais on a aussi connu quelques clusters dans nos établissements. Des situations sensibles vécues par nos agents ».

Pas plus d'inquiétude chez ADT, l'Association aide à domicile pour tous. « Ce n'est pas vraiment un sujet », affirme même Agnès Bauchet, chargée de communication et de développement. « La majeure partie de nos 500 collaborateurs ont fait leurs deux doses depuis longtemps. Mais pour ceux qui manqueront à l'appel mercredi ? « On verra, mais nous sommes déjà habitués à



Dans les Ehpad, on est habitué à gérer l'urgence et, parfois, à s'arranger avec la règle.

PHOTO: ARCHIVES

gérer l'urgence. C'est notre quotidien, dans un secteur où on a bien du mal à recruter et à trouver du personnel pour remplacer des arrêts de travail ».

C'est périlleux

Ce n'est pas parce qu'ils sont peu nombreux à ne pas être vaccinés, que leur absence ne pose pas de sérieux problèmes. Bien au contraire. « Je ne sais pas si je vais pouvoir assurer toutes les prestations », explique la présidente d'une entreprise d'aide à domicile qui préfère rester anonyme. « J'ai déjà modifié des plannings, mis des non vaccinés sur des gardes d'enfants ou du ménage autre que chez des personnes âgées. Là, je survis, mais j'ai déjà eu une démission et un recrutement qui n'a pas abouti pour cette raison. On vit des moments difficiles. »

Vincent Lanche, représentant syndical FO au sein du groupe Vyv, fait à peu près le même constat « Chez nous, il manque déjà 200 postes et on voit des intérimaires ou des contrats à durée déterminée qui ne se renouvellent pas. C'est une charge de travail et une pression qui va se

reporter sur ceux qui restent. »

On s'arrange avec la règle

« On est déjà à flux tendu, alors oui, ça va sans doute être impossible à gérer, explique-t-on dans une maison de retraite à Nantes. Il est plus que probable que des personnes non vaccinées continueront de venir travailler avec des tests antigéniques. »

Sandrine Ossart, aide soignante et élue CGT, estime que certains Ephad n'auront pas le choix. « L'agence régionale de santé sait que si tout le monde met en place cette obligation, c'est la catastrophe. Des gens préfèrent changer de métier plutôt que d'avoir le vaccin. » Pour elle, ce n'est pas la première fois qu'une loi n'est pas appliquée, surtout dans le sanitaire et social. « Le nombre de personnes qui font office d'aides soignants sans être qualifiés, c'est devenu totalement banal mais en dehors des clous. En plus, elles ne sont pas forcément vaccinées contre l'hépatite B qui est aussi obligatoire pour les soignants. »

Pour Philippe Caillon, directeur de la maison de retraite Saint-Joseph, les prochains jours ne se présentent pas

trop mal. Mais si le scénario s'était révélé noir, il n'aurait pas hésité. « Entre deux impératifs, assurer la sécurité et le bien-être des résidents ou assurer une vaccination obligatoire, j'aurais choisi le premier. Quelle autorité administrative prendrait la décision de fermer un établissement ? »

Marylise COURAUD et Stéphane PERRIER.



Philippe Caillon, directeur de la maison de retraite Saint-Joseph.

PHOTO: OUEST-FRANCE

Une manif de soutien aux non vaccinés



Manifestation contre le passe sanitaire et contre les suspensions qui vont frapper les professionnels de la santé non vaccinés.

PHOTO: FRANCK DUBRAY/OUEST FRANCE

C'est un rassemblement symbolique, à la veille du 15 septembre. Date à laquelle les salariés et les libéraux de la santé qui n'ont pas reçu au moins une dose de vaccin sont susceptibles d'être suspendus et ne pourront plus exercer.

150 personnes étaient réunies devant la préfecture de Loire-Atlantique, à Nantes, hier, à 17 h 30, à l'appel des organisations syndicales (CGT, FO, FSU, Solidaires 44), contre l'obligation du passe sanitaire. Et contre les sanctions.

Parmi les manifestants, il y a Romain, infirmier depuis huit ans, actuellement chez Echo (centre de dialyse) : « Je mène ce combat parce que cette obligation vaccinale, je la

vis comme une énième maltraitance faite aux soignants. Aujourd'hui, je suis prêt à changer de métier. Même si, émotionnellement, c'est une décision difficile à prendre. » On croise aussi Christelle, chargée de prévention par l'Activité physique adaptée dans une association.

Un administratif du CHU s'empare du micro. Pas vacciné, il espère que lui et ses collègues dans le même cas ne seront pas privés de salaire et de travail, mais se sent un peu seul, pas assez épaulé dans la lutte. Un nouveau rassemblement doit avoir lieu, ce matin, devant l'Agence régionale de santé.

Philippe GAMBERT.

97,5 %

Au CHU de Nantes, hier midi, le taux de conformité à la loi était de 97,5 %. 9 338 professionnels, soit 97,5 % des salariés (médecins exclus) étaient en règle avec la loi dite de l'obligation vaccinale, Il restait donc 232 personnels qui n'avaient pas répondu au schéma vaccinal. Mais ils avaient encore quelques heures pour le faire.

Justice

La visite nocturne de la boulangerie les mène en prison

« J'ai entendu comme un grand boum dans la pâtisserie, je me suis retrouvée face à deux individus. » Une employée qui venait de prendre son service dans une boulangerie de l'île de Nantes, les a surpris aux environs de 4 h, samedi. Elle leur a donné « deux baguettes de la veille », ils ont fui avec les quelque 28 € de la caisse. L'argent a, depuis, été restitué, la salariée n'a pas souhaité déposer plainte.

Assis dans le box des détenus, lundi, les deux prévenus de 40 et 21 ans sont pourtant jugés en comparution immédiate pour vol en réunion, à Nantes. « Cette nuit-là, j'étais avec

deux amis. » Ils avaient bu. « On avait un peu faim et on voulait manger », poursuit le plus jeune, qui aurait, en plus, pris un couteau, machinalement. Ils ont contesté avoir cassé le verrou. Leurs avocats ont mis en avant le doute qui subsistait sur leur intention de voler et sur celui qui avait commis l'effraction.

Le tribunal n'a pas fait de distinction. Ayant chacun « un casier judiciaire important avec beaucoup de vols », ils ont été condamnés à huit mois de prison et restent maintenus en détention.



Muriel Le Dévéhat, gérante d'Atousages, spécialisée dans le service à la personne.

PHOTO: DR

À l'Adapei 44, ce n'est pas simple non plus

Elle est la structure la plus importante du département, dans son domaine. Avec ses 1 800 agents en Loire-Atlantique, l'Adapei 44 accompagne, au quotidien, les personnes en situation de handicap, de la petite enfance jusqu'à l'âge adulte. Près de 2 700 personnes prises en charge, au sein des Esat (Établissement et service d'aide par le travail) et de divers autres établissements, par des personnels qui exercent une multitude de métiers. Des soignants, bien sûr, mais aussi des moniteurs d'ateliers, des psychologues, ou des éducateurs spécialisés, qui, à partir de ce mercredi, doivent être vaccinés.

Un principe qui ne fait pas débat, pour la direction de l'association, au vu de la crise sanitaire et des périodes qui viennent d'être vécues : « Il y a quand même eu 130 000 morts à cause du Covid en France, il ne faut pas l'oublier, dit Arnaud, Goasguen, le directeur général de l'Adapei 44. On a besoin de mettre en place des niveaux de précautions pour les personnes qu'on accompagne et pour notre personnel. Actuellement un de nos agents, qui travaille en ESAT, est en réanimation. Donc, on reste sur un respect strict de la loi. »

Avec un taux de vaccination de son

personnel qui avoisine les 96 %, Arnaud Goasguen n'est pourtant pas totalement rassuré. Car s'il n'a pas la liste et les noms des agents qui sont concernés, il sait déjà qu'une cinquantaine d'entre eux refusent complètement la vaccination. Un vrai casse tête quand il faut gérer les ressources humaines. « Sur nos sites, les situations peuvent être très différentes. On a par exemple un établissement rural où trois salariés sur les six ne sont pas en règle. Comment on fait ? D'autant plus qu'on est dans une sorte d'impasse avec le principe de suspension des salariés non vaccinés. On ne peut pas embaucher et ouvrir des contrats pour les remplacer. »

Des complications qui viennent s'ajouter aux tensions structurelles qui existent déjà pour le recrutement, dans « un secteur du handicap dont une partie des personnels sont exclus du Ségur et des revalorisations qui vont avec. Pour gagner un peu plus, il y a des gens qui nous quittent pour aller vers le secteur médical. »

Avec une crainte qui commence à se faire jour et qui est déjà une réalité dans d'autres départements : « Faute d'effectifs suffisants, pour s'en



Arnaud Goasguen, directeur général de l'Adapei 44.

PHOTO: ADAPEI 44

occuper, certaines associations commencent à renvoyer de jeunes adultes handicapés au sein de leurs familles. »

S. P.

lo COPRO des POSSIBLES

Bien s'entendre en copropriété, ça s'apprend !

Vous voulez lancer un projet dans votre copropriété ? Vous en avez marre que rien ne bouge ? **Participez à un atelier-rencontre convivial pour échanger entre copropriétaires et trouver des réponses concrètes. Économies d'énergie à la clé !**

COVID-19, mesures de sécurité sanitaire mises en place

INFO ET INSCRIPTION

www.coprodespossibles.fr — 04 69 96 78 79

Porté par CS-Partenaire, lauréat de l'appel à projet CEE du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire
 CS-Partenaire fait partie d'Oxalis Scop-SA

FORMATION-COACHING GRATUIT sur inscription

Créateur graphique : www.humaines.fr - Illustrations : Margot Naud